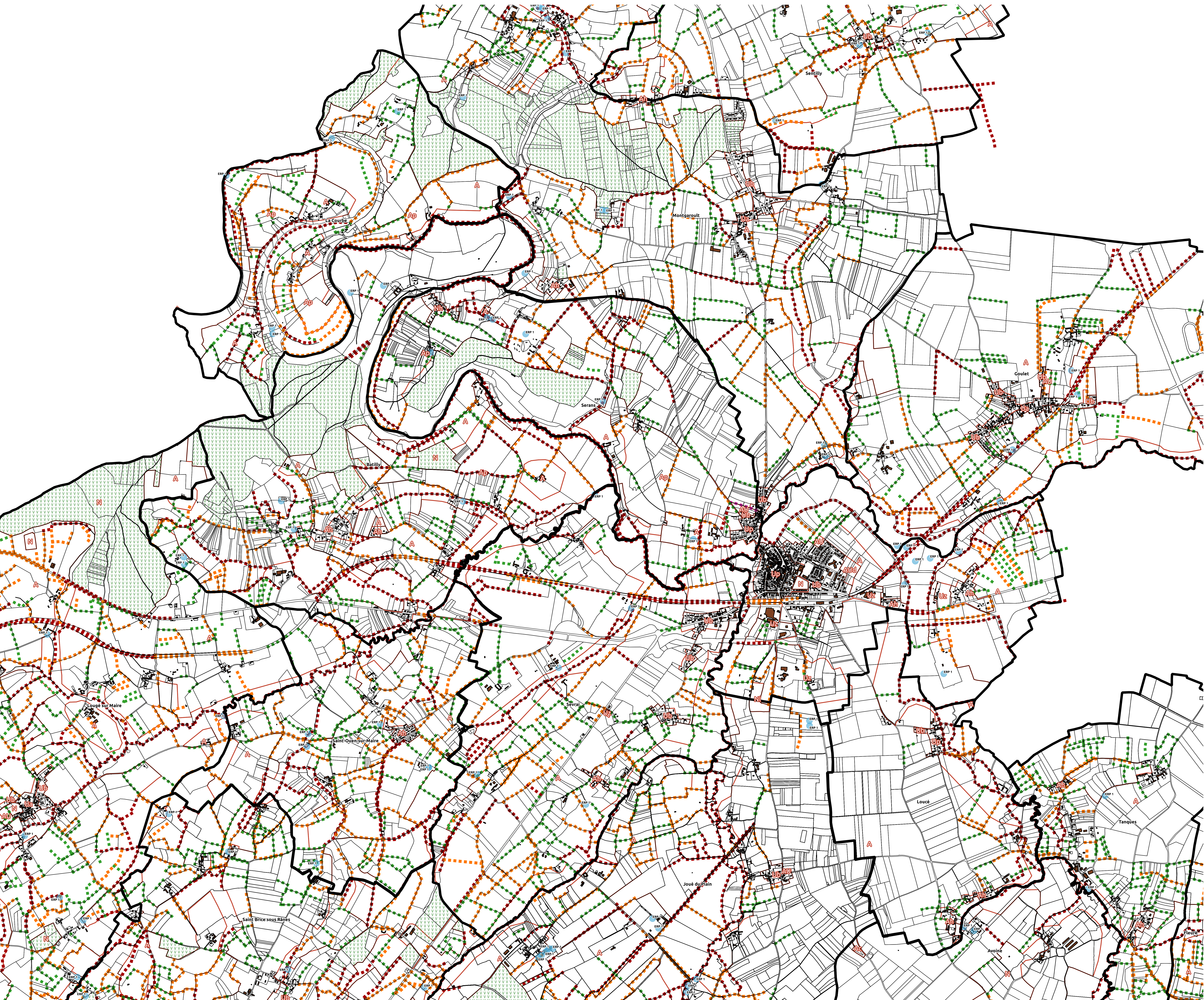


PLUi des Courbes de l'Orne - Zonage Plan n° 2





Argentan
Intercom
Plan Local
d'Urbanisme
Intercommunal
Règlement
graphique
Plan n°2



Ecouché les Vallées
pièce n° 1 2 3 4 5
A B C

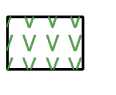
Prescription: 24 juillet 2013
Arrêt: 15 août 2019
Approbation: 17 décembre 2019

Les Courbes de l'Orne

Pour le Président,
le vice-président délégué à l'urbanisme,
à l'aménagement, et au logement,
Michel LEBAT

- ### 1. ZONAGE

 -  Zonage
- ### 2. PROTECTIONS DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

 -  Élément naturel protégé pour son intérêt paysager (L.151-23 CU)
 -  Haie à enjeux faibles à préserver (L.151-23 CU)
 -  Haie à enjeux modérés à préserver (L. 151-23 CU)
 -  Haie à enjeux forts à préserver (L. 151-23 CU)
- ### 3. AUTRES PROTECTIONS

 -  Chemin à préserver (L.151-38 CU)
 -  Mares et plans d'eau à préserver (L. 151-23 CU)

